

# JUSTIFICATIF DE PARUTION ANNONCE LÉGALE



Date de génération de ce justificatif : 09/12/2025

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure

## EMILE ZOLA – Constitution de société

Référence : L029172

Départements de publication : Morbihan

Annonce légale publiée le 17 janvier 2025 sur [paysan-breton.fr](http://paysan-breton.fr)

Evènement(s) : Constitution de société

EMILE ZOLA Société civile immobilière au capital de 1.000,00 euros Siège social : 35, rue Jérôme D'Arradon – 56000 VANNES En cours d'immatriculation au R.C.S. de VANNES Avis de publicité légale Il a été constitué une société, par acte sous signatures privées, en date du 07.01.2025, à VANNES (56). Dénomination : EMILE ZOLA . Forme : Société civile immobilière. Siège social : 35, rue Jérôme D'Arradon – 56000 VANNES. Objet : la gestion de tous biens immobiliers et tous droits immobiliers, l'acquisition, la vente, la mise en valeur, l'administration et l'exploitation, par location ou autrement, de tous immeubles et droits immobiliers dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'échange, d'apport ou autrement ; l'administration et la gestion de parts de sociétés civiles immobilières ou de parts de sociétés civiles de placements immobiliers dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'échange, d'apport, ou autrement ; éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société ; et, plus généralement, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois de ne pas modifier le caractère civil de la Société. Durée de la société : 99 ans. Capital social fixe : 1.000,00 euros. Gérant : Monsieur Hugues DUMAS, demeurant 35, rue Jérôme D'Arradon – 56000 VANNES. Cession des parts sociales : les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément donné dans la forme et les conditions d'une décision collective extraordinaire, et ce, même si les cessions sont consenties à un associé, au conjoint ou à des descendants ou descendants du cédant. La société sera immatriculée au R.C.S. de VANNES. Pour avis, La Gérance

Consulter cette annonce en ligne

## JUSTIFICATIF DE PARUTION ANNONCE LÉGALE

---